

Présents : M. PINEY Henri, M. CHANEL Michel, M. BARBIER Michel, Mme DONZE Dominique, M. VUAILLET Roland, M. ALLIOD Patrick, M. CHAUMONT Eric, M. DEQUENNE Bernard, M. MASSON Raymond, Mme MALLOD Birgid, Mme PEREZ Dominique et Mme VUILLEMET Reine.

Absents : Mme ALLAINGUILAUME Muriel, M. ASSENARRE Louis, M. FOURNIER Ernest, Mme JOUANNET Martine, M. Xavier REYNES et M. Florian SONNEMAN.

M. Patrick ALLIOD est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 7 novembre 2013 est examiné. Aucune remarque n'est soulevée, il est **ADOPTÉ** à l'Unanimité. Les dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement du mois de novembre sont consultées. La facture Famy correspond à une dépense d'entretien de voirie ; après cette précision M. le Maire annonce que le point n°4 Régime forestier est retiré de l'ordre du jour et demande au conseil de lui substituer un avenant à la convention passée par la commune avec les Centres Musicaux Ruraux. Le conseil accepte à l'unanimité.

I – ECLAIRAGE PUBLIC - Plan de financement SIEA Remplacement de points lumineux

M. le Maire informe le conseil qu'en remplacement des points lumineux n°85, 86, 87, 136 et 137 le SIEA propose un plan de financement avec une participation nulle de la commune.

M. le Maire présente le plan de financement suivant :

Montant des travaux inscrits au programme TTC	4.800,00 €
Soit montant HT	4.013,38 €
Dépense subventionnable H.T	6.865,00 €
Dépense subventionnable H.T plafond article 5.....	4.056,86 €
Participation du Syndicat.....	1.806,02 €
Article 5	2.250,84 €
Fonds de compensation TVA	743,14 €
Reste à la charge de la commune	0,00 €

A l'unanimité,

. **ACCEPTE** le plan de financement relatif au remplacement des points lumineux n°85, 86, 87, 136 et 137 présenté par le SIEA.

. **AUTORISE** M. le Maire à signer ce plan de financement.

II – INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE PUBLIC - Montant pour l'exercice 2012

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et obligations des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnité par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents de service extérieurs de l'Etat,

DECIDE A l'unanimité

. DE DEMANDER le concours du Receveur municipal Jean-Michel MIENS pour assurer des prestations de conseil,

. D'ACCORDER une indemnité au taux de 100 % au titre de l'exercice 2012

. DE VERSER à Jean-Michel MIENS, Receveur municipal, le montant de l'indemnité de conseil calculé selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel en cours soit un montant de 660,39 € brut équivalent à 601,89 € net.

III- VENTE AMBULANTE - Parking de la Télécabine - Indemnité d'occupation

M. le Maire expose à l'Assemblée que la commune est saisie par Monsieur Xavier DAVIAU, domicilié à Divonne-les-Bains, d'une demande d'emplacement pour vente ambulante sur le parking de la Télécabine durant la saison d'hiver 2013/2014.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal,

A l'Unanimité

. **ACCEPTE** qu'un emplacement soit accordé à M. Xavier DAVIAU sur le parking de la Télécabine pour une vente ambulante

. **FIXE** l'indemnité d'occupation à 200 €uros pour la saison d'Hiver 2013/2014

IV- PROTOCOLE D'ACCORD DES CENTRES MUSICAUX RURAUX - Avenant pour l'année 2014

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'avenant au Protocole d'Accord portant modification du tarif heure/année 2014 établi entre la Fédération Nationale des Centres Musicaux et la commune de Crozet.

Conformément à l'article du protocole d'accord portant sur la modification du tarif de l'heure/année, le tarif révisé à partir du 1^{er} janvier 2014 s'élève à 1.714,50 €uros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité,

. **ACCEPTE** l'avenant au protocole d'accord n°010135 COMMU d'un montant de 1.714,50 €uros,

. **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant correspondant,

. **DÉCIDE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne 6228 du budget général 2014.

V- DÉCISIONS MODIFICATIVES N°4 Réajustement de crédits au Budget Principal

M. le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de réajuster des crédits dans le cadre du Budget Général 2013 en cours d'exécution. Il propose de procéder aux décisions modificatives suivantes :

En section de Fonctionnement

675/042 – Valeurs immobilisations cédées	+ 8.000 €uros
6453/012 – Cotisations aux caisses de retraites	- 4.000 €uros
6228/011 – Divers rémunérations	- 4.000 €uros

73111 – Contributions directes : + 27.185 €
73925/014 – Fonds de péréquation - 27.185 €

En section d'Investissement

192/040 – Plus value sur cessions immobilisations + 6.000 €
2138/21 – Autres constructions - 6.000 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

. **AUTORISE** M. le Maire à intégrer au Budget Principal les décisions modificatives dans les proportions ci-dessus arrêtées.

. **DEMANDE** au receveur communal d'y procéder également.

VI- RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission FINANCES : Rapporteur M. Michel CHANEL

Dans la perspective du Budget Général 2014, les dépenses de fonctionnement augmenteront de 2,5 % environ. En recettes de fonctionnement, il est probable que le reversement de la part de compensation genevoise soit en augmentation de 10 % à plus de 500.000 euros. Les engagements en investissement feront principalement l'objet des opérations suivantes : achat de la maison forestière au syndicat mixte dissous au 31 décembre 2013, 150.000 € ; voirie du Marais, 80.000 € ; réseaux FT Reinnets/Marais, 80.000 € ; réseau gaz Harée-Villeneuve, 52.000 € ; achat collectif (Chevry, Crozet, Sergy) de l'ex-centre Swissair, 550.000 € ; acquisition d'un tracteur, 40.000 € ; accès Bibliothèque, 20.000 € ; Place de Villeneuve, 50.000 € ; agrandissement bâtiment technique, 80.000 € ; remise en état des fontaines d'Avouzon et Villeneuve, 5.000 € ; études réalisation centre de loisirs et cantine scolaire, 30.000 €.

Commission TRAVAUX : Rapporteur M. Roland VUAILLET

Parking de la Baguette magique : Enrobés et marquage réalisés. **Liaison Crozet/Villeneuve** : Les travaux continuent, reste à terminer la piste, le marquage au sol, la signalétique et l'aménagement paysager. Reprise des enrobés prévue au Printemps. **Les Reinnets** : Pose des réseaux secs en cours. **Travaux routiers** : La réparation du regard EP place de la mairie va être réalisée, la pose des bordures & enrobés au chemin de la Cuille est achevée. La réfection du Chemin des Croux, du Chemin de la Pièce et de l'accès à la bibliothèque seront réalisés au Printemps 2014. **Fontaines** : Toujours dans l'attente de l'intervention de la Ferblanterie Gessienne. **Ecole** : La barrière autour des jeux sera posée par l'entreprise « Insertion Jeunes de l'Ain », la société FVI fourni le matériel. Pour le chauffage la société Thiebaud Perritaz est intervenue mais le problème d'air froid de la salle de classe au 1^{er} étage persiste. Le bureau d'ingénierie Lazarrotto va être contacté. Cantine, l'entreprise Charrion va intervenir pour refaire le joint en façade, une plaque de cuivre pour protéger sera posée. **Local bois** : Le service Technique a fini de remplacer l'isorel dans l'une des alvéoles. **Eglise** : Restauration des 2 vitraux, le montant des travaux est à budgéter pour 2014 & 2015 voir 2016, M. Bruno TOSI, maître verrier a été retenu. Faire une demande de subvention au titre du patrimoine rural non protégé. **Restaurant le Crozati** : 3 cabines de douches ont été remplacées. **Bâtiment communaux** : **Local boules** ; toujours dans l'attente de l'intervention de la Ferblanterie Gessienne. **Alimentation en gaz de la salle des fêtes** ; l'entreprise Bournonville doit intervenir entre le 20 et le 30 janvier 2014 (attente de confirmation), les brûleurs seront remplacés en suivant par Veyrat. Après mise hors service du système de chauffage au sol, le carrelage sera enlevé par le service Technique. **Contrôles techniques annuels** ; ils ont été confiés à l'APAVE. **Illuminations de Noël** : Pose prévue semaine 51 par l'entreprise Salendre. **Tennis** : Les travaux de démoussage seront conduits par le service Technique. Une réflexion est menée pour pallier au problème des serrures. L'entretien annuel des courts est fixé au Printemps (B.Dequenue). Une réunion des commissions Culture & Travaux est à planifier. **Lotissement le Marais** : Suite aux différentes discussions nous sommes dans l'attente d'une rencontre avec le géomètre de la société Eiffage. **Achat d'un nouveau tracteur** : Suite à l'appel d'offre 2 réponses sont parvenues Laverrière et Vaudaux, les établissements Chevillard et Lacroix n'ont pas donné suite. Le choix définitif sera pris après la réception d'offres complémentaires relatives au système de freinage hydraulique de la remorque.

Commission URBANISME : Rapporteur, M. Michel BARBIER

. PC 00113510B0007-02 : BRUSTON Ludovic-Rectification d'une erreur de saisie-30 impasse des 4 saisons- FAVORABLE notifiée

. PC 00113510B0015-01 : CCMPG – Suppression d'une rampe à l'Est du bâtiment – Marais de Crozet – FAVORABLE notifiée

. PC 00113512B0036-01 : B S L- Modification de façade et agrandissement du garage- Lotissement 4 saisons- DEFAVORABLE notifiée

. PC 00113513B0004 : ROUILLER Bertrand – Extension d'un bâtiment artisanal-20, rue La Vie Chatelme – DEFAVORABLE notifiée

. DP 00113513B0007 : LACHAUX Jacky – Création d'un appartement dans grange existante-41, route de Flies-FAVORABLE notifiée

. DP 00113513B0057 : BOUIN Stéphane-Travaux de ravalement-117, chemin de Chapeaux- TACITE notifiée

. DP 00113513B0058 : MALLOT Gerhard-Travaux de ravalement-88, impasse des Corneillettes- TACITE notifiée

. DP 00113513B0059 : CHAUDIER Rémi – Création d'un auvent porte d'entrée-354, rue du Jura- TACITE notifiée

. DP 00113513B0061 : DURAND Louis- Division en vue de construire- 40, chemin des Borgeats – SANS SUITE notifiée

. DP 00113513B0063 : SCP DUPONT Co/ DURAND Louis – Division en vue de construire- 40, chemin des Borgeats- FAVORABLE notifiée

Commission CULTURE et ANIMATION : Rapporteur, Mme Dominique DONZE

Rythmes scolaires : Nous avons l'obligation de mettre en place cette réforme aussi nous ferons notre maximum pour que cela se passe bien et ceci dans l'intérêt des enfants mais en tenant compte des différents paramètres qui ont une conséquence certaine au niveau de la municipalité. La municipalité entretient de bonnes relations avec l'école et nous tenons à ce que cela continue. Nous souhaitons mettre en place quelque chose qui ne soit pas une garderie et nous voulons proposer aux enfants des activités récréatives, culturelles, sportives... suivant ce qui sera réalisable ; mais aussi donner la possibilité éventuelle aux enfants d'avoir des moments de détente un peu moins contraignants. Pour réaliser cela ¾ d'heure ne suffisent pas. Conséquences sur le budget

communal : La réforme a un coup certain pour les communes. Il faut compter au minimum 150€/enfant mais l'embauche de personnel d'animation d'ateliers spécifiques demande un budget supérieur jusqu'à 250€/enfant. Pour l'année 2014/2015, nous pouvons compter sur une aide de l'état de 50€/enfant et d'une aide spécifique de la CAF pour les TAP de 50 € environ/enfant. En principe, cette aide ne sera pas reconduite les années suivantes. Le recrutement du personnel : Au vu des difficultés de recrutement des centres de loisirs, c'est un problème conséquent. Pour Crozet, nous évaluons les besoins à environ 20 personnes. Nous ne souhaitons pas faire appel à des bénévoles, il faut que nous puissions compter sur les personnes fiables et si possible formées. Nous allons continuer les contacts avec les associations qui auraient des animateurs qui seraient prêts à intervenir pour des ateliers rémunérés. Pour ces raisons, nous allons travailler avec l'association Familles Rurales qui est un partenaire professionnel, compétent et efficace. Nous pensons mettre à contribution les ATSEM qui sont des personnels qui connaissent les enfants et qui sont formés. C'est aussi une manière de revaloriser leur poste en les soulageant de certaines tâches de ménage. Rapprochement des communes et objectifs communs : Face à toutes ces contraintes, nous avons décidé de se rapprocher des communes voisines Chevy et Segny, qui travaillent plus ou moins avec Familles Rurales pour essayer de mutualiser les différents moyens. Après analyse de tous les paramètres communaux, nous avons acté que nos objectifs allaient dans le même sens. Nous avons eu une réunion avec le directeur de FR et la directrice de notre centre de loisirs avec qui, nous, commune de Crozet avons l'habitude de travailler depuis 2008 dans un très bon partenariat. Il a été décidé que la gestion des TAP serait confiée à FR et validée par un contrat. Un coordinateur sera chargé de gérer l'organisation entre les 3 communes, de gérer le personnel existant et à embaucher. Après avoir évalué le nombre d'élèves dans chaque commune, il a été constaté que le nombre des enfants de Crozet est équivalent au nombre des enfants de Chevy et Segny réunis. Création d'un PEDT (projet éducatif territorial) : C'est un outil qui recense ce qui existe, le nombre d'enfants concernés et surtout détaille le projet éducatif argumenté qui est présenté à l'inspecteur, la CAF, la direction de la cohésion sociale, du CG (pour les communes qui ont du transport scolaire) et Jeunesse et sports. Le PEDT sera rédigé par FR, approuvé et signé par les 3 communes. L'organisation qui en découlerait serait la suivante : Les TAP seraient sur deux jours pour Crozet et les deux autres jours seraient pour Chevy et Segny. Cela se fera en alternance entre les communes chaque année. Le temps préposé aux TAP serait d'une heure et demie. Cela impliquera une demande de dérogation auprès de l'inspecteur. Elle sera étayée par le PEDT. Organisation des horaires scolaires : Elle se fera en concertation avec les enseignants. Les locaux : En principe pas besoin d'utiliser les salles de classe sauf cas exceptionnel peut-être en maternelle. Cela ne signifie pas dire qu'il n'y aura aucun enfant dans l'école, mais la salle d'activités, de la bibliothèque et la salle de motricité seront utilisés en priorité. **Cahier des charges pour la consultation concernant la création du restaurant scolaire et du centre de loisirs** : Il est rédigé et en cours de relecture.

XII - INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

La négociation en cours avec le Jiva Hill pour la vente des terrains limitrophes fait l'objet d'une information exposée par M. BARBIER. La cérémonie de la Sainte Barbe se déroulera le vendredi 7 décembre 2013 au local Pompiers de Crozet.

Les vœux du Maire et de la municipalité se tiendront le Lundi 13 Janvier 2014 à 19 heures à la salle des fêtes.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 9 janvier 2014 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30.